



Renouvellement de chefferie au 59 G 04

Le conseil exécutif ne valide pas la proposition de la CME. L'ARH doit trancher avant le 03-08-2009

Positionnement de la CGT de l'EPSM des Flandres :

Pour le transfert du secteur 59G04, au début de la délocalisation des secteurs du Dunkerquois, nous rappelons que la CGT demandait l'ouverture d'une structure d'hospitalisation globale pour tous les secteurs de psychiatrie du littoral. A cette époque il a été reproché à la CGT de vouloir reproduire le schéma Bailleulois. Pour la CGT une structure unique était la plus appropriée financièrement, humainement.

Chaque secteur a pu créer ses propres structures en fonction de ses besoins. Il en est autrement pour le secteur 59G04, dernier secteur à être délocalisé. Pour l'équipe du secteur 59G04, la création d'une structure d'hospitalisation sur CAPPELLE LA GRANDE génère en outre du temps supplémentaire aussi bien pour les patients que pour les soignants. Le chef de service demande des garanties pour les effectifs avant de valider le projet proposé par l'administration (ARH, EPSM)

Concernant les problèmes de la structure de la maison thérapeutique de GRAVELINES, nous avons reproché à la direction son passage à l'acte par la fermeture de la structure. Des instances existent, et nous avons demandé à la direction de les utiliser. Pourquoi a-t-on fermé une structure pour des raisons de sécurité sans convoquer le CHSCT ?

Pour les problématiques liées au tabac à l'EPSM, nous signalons à la direction que l'on ne fume pas seulement que dans le 5^{ème} service médical. Il est extrêmement compliqué de faire respecter la loi par des patients souffrants de pathologie mentale. Le non respect des obligations légales réglementaires et institutionnelles sont pléthores au sein de l'EPSM. Tant de choses se passent...

Nous nous interrogeons sur le fait que le contenu du débat du conseil exécutif puisse être divulgué.

Nous demandons que les décisions des instances soient prises en compte et respectées. Pourquoi demander un avis ? si la direction n'en tient pas compte. A quoi servent la CME, le CTE, le CA, les CAPL... si la direction n'en fait qu'à sa tête. Cette procédure est de plus en plus courante à l'EPSM et nous inquiète fortement pour l'avenir, la pensée unique est extrêmement dangereuse. Nous sommes déjà dans les dérives de la loi HPST.

Le positionnement syndical de notre camarade de l'Union syndicale de la psychiatrie n'est pas étranger à la décision du conseil exécutif. Dans ce cas, nous soutenons sans réserve un représentant syndical défenseur du service public hospitalier, de la psychiatrie de secteur...

La CGT a organisé un colloque qui avait pour thème : « Psychiatrie : se soumettre ou résister »
Il est temps que chacun se pose cette question, et réfléchisse sur ce qui est en train de se jouer devant nos yeux.

Nous subissons depuis plusieurs années des attaques sans précédent, sur les droits et libertés, sur nos statuts, sur nos conditions et l'organisation du travail, sur le service public, sur la sécurité sociale, sur l'accès aux soins, sur les retraites, sur les salaires..... les pressions et intimidations de toutes sortes, sur les représentants syndicaux sont de plus en plus importantes.

LA SEULE REPONSE C'EST LA MOBILISATION ET LA SOLIDARITÉ

**Permanence le Vendredi matin P5 3^{ème} étage
Téléphone fax répondeur: 03 28 43 46 55 poste 4655 en interne
cgt@epsm-des-flandres.com**